

# CONSIGNES DE TRI

*Les consignes applicables en Coteaux du Girou*



## CONSIGNES DE TRI



Vous pouvez désormais déposer tous vos emballages en plastique et en métal dans le bac de tri à couvercle jaune.

**#EN CAS DE DOUTE, RAPPELEZ-VOUS CES FONDAMENTAUX :**

1 / C'est un emballage ? Je le dépose dans le bac de tri

2 / Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.

3 / Je dépose, EN VRAC, mes emballages non imbriqués directement dans le bac (pas dans des sacs).

Déposez EN VRAC tous vos emballages et tous vos papiers, bien vidés et non imbriqués, dans le bac à couvercle jaune.



Bouteilles et flacons en plastique



Emballages et briques en carton & tous les papiers



Emballages en métal, même les plus petits !



Tous les autres emballages en plastique et en métal !



### Quelques exemples d'emballages en plastique :

# Bouteilles, flacons, bidons, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée...

### ATTENTION, UN OBJET N'EST PAS UN EMBALLAGE !

# Les objets en plastique, en bois ou en métal vont dans le bac à ordures ménagères (couvercle noir).

### Et ceux-là, où les mettre ?

- Les déchets alimentaires non compostables, les textiles sanitaires, la vaisselle, la céramique, les verres brisés, les ampoules à filament vont dans le bac à ordures ménagères.
- Les emballages en verre (bouteilles, bocaux, flacons...) vont dans les colonnes à verre présentes dans vos communes.

## Votre mémo-tri

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COTEAUX DU GROU

## LE MEMO-TRI

### PLANNING DES COLLECTES

#### À TRIER

**Verre**

Bouteilles & bocaux sans bouchon ni capsule

Pots & bocaux sans couvercle

#### À TRIER

**Plastique, métal, papier-carton**

Papiers, emballages et boîtes en carton

Bouteilles et flacons en plastique

Emballages en métal

Quelques emballages en plastique alimentaire

#### À JETER

**Ordures ménagères**

Vaisselle, céramique, porcelaine, verre brisé, ampoules à fluorec

Déchets non traitables : objets en plastique ou métal

Déchets alimentaires et textiles similaires

COMMUNES	ORDURES MÉNAGÈRES		COLLECTE SÉLECTIVE	
	JOUR	SEMAINE	JOUR	SEMAINE
BAIS	vendredi	paire	mercredi	paire
BONNEFOIS BIGOT	jeudi	impaire	vendredi	impaire
GARDECH	vendredi	paire	lundi	paire
GAURE	mercredi	jeudi	jeudi	impaire
GEMIL	lundi	paire	vendredi	paire
GRADINAGUE 1	mardi	lundi	lundi	impaire
GRADINAGUE 2	mardi	lundi	lundi	paire
LAFAYOISE 1	lundi	jeudi	jeudi	paire
LAFAYOISE 2	mardi	jeudi	jeudi	impaire
LAVAILLE	mercredi	jeudi	jeudi	impaire
MONTASTRUC 1	mardi	mercredi	paire	
MONTASTRUC 2	vendredi	mercredi	impaire	
MONTAIGRE	vendredi	mercredi	impaire	
MONTPOUL	mardi	vendredi	impaire	
PAULHAC 1	lundi	mercredi	paire	
PAULHAC 2	lundi	mercredi	impaire	
ROGÈSERÈRE	mardi	vendredi	paire	
ST JEAN LERMI	mardi	vendredi	impaire	
ST MARCEL PAULIL	jeudi	jeudi	paire	
ST PIERRE	jeudi	jeudi	paire	
VERPEL 1 + Historique	lundi	mercredi	paire	
VERPEL 2 + Historique	jeudi	mercredi	impaire	
VILLARIE	mardi	mercredi	paire	

Retrouvez le calendrier des collectes pour chaque commune sur notre site web [www.coteaux-du-grou.fr](http://www.coteaux-du-grou.fr) rubrique "la qualité"

**Notes utiles :**

- Si le jour fixé est un lundi ou un mardi le ramassage a lieu le samedi précédent.
- Si le jour fixé est un mercredi, un jeudi ou un vendredi le ramassage a lieu le samedi suivant.

**Remerciements :**  
Service Déchets, Communauté de Communes des Coteaux du Grou  
05 24 27 83 70 • [dechet@ccoteauxdugrou.fr](mailto:dechet@ccoteauxdugrou.fr)

## Secteur de Montastruc

# Sectorisation de Montastruc-la-Conseillère

Secteur 1 - semaine paire

Secteur 2 - semaine impaire



## Renseignement et contact :

**Pour plus d'information, contactez le Service Déchets & Prévention.**

- Par téléphone au 05 34 27 63 70
- Ou par courriel sur [dechets@coteauxdugirou.fr](mailto:dechets@coteauxdugirou.fr)